

Demande de location De la salle polyvalente

Je soussigné(e),

Particulier :

Association :

Entreprise :

Domicile :

Téléphone :

Sollicite par la présente la location de :

La salle uniquement

La salle et la cuisine

La sonorisation.

Date de la location : du au soit jour(s), tarif :

Type de manifestation :

Une vente d'alcool aura-t-elle lieu ? Oui Non

Prends acte de la capacité maximale d'accueil de la salle fixée à 220 personnes

M'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de la salle polyvalente qui a une capacité de 220 personnes maximum et qu'en aucun cas, cette limite ne devra être dépassée sous peine d'engager ma responsabilité.

Des tarifs de location en vigueur, à respecter toutes les dispositions dudit règlement et à supporter éventuellement les conséquences qui en découlent.

L'organisateur s'engage à accomplir les formalités administratives suivantes :

- Déclaration à l'URSSAF ;
- Souscription de contrat d'assurance (Attestation à nous fournir) ;
- Demande d'autorisation de débit de boisson ;

Fait à Bourseul, le.....

Signature

Département des Côtes d'Armor
Mairie de Bourseul
18 rue de l'Hermine
22130 Bourseul

Tél. : 02.96.83.02.17
Email : mairie@bourseul.fr



COMMUNE DE
BOURSEUL

SALLE POLYVALENTE

La mairie vous contactera le lundi précédant la location Afin de prendre un rendez-vous pour l'état des lieux. (Il est possible d'avoir les clés le vendredi, pour une location le samedi).

Pour l'état des lieux :

- * apporter la feuille de vaisselle complétée,
- * Un chèque de caution de 400€ pour la salle
- * Un chèque de caution de 100€ pour le ménage
- * Et un chèque de caution de 1000€ pour une location de la sono
- * Le paiement de la location et du forfait électricité chauffage doit être payé avant la location.
- * L'attestation d'assurance.

RAPPELS

Les torchons, éponges et produits vaisselle à la main ne sont pas fournis, penser à en apporter.

La vaisselle ne devant pas quitter la salle, pensez à apporter également quelques plats afin de transporter vos denrées alimentaires.

Nous vous rappelons que rien ne doit être affiché au mur.

La salle Polyvalente doit être rendue propre au plus tard à 9h, le lendemain de la location.

La caution ménage peut-être retenue selon l'état de propreté de la salle.

La vaisselle doit être propre, sèche, et laissée sur le haut du meuble,

Les verres à vin doivent être rangés dans les paniers verts (ne pas mettre plus de deux casiers de verres l'un sur l'autre),

Penser à jeter les résidus de l'évier afin de ne pas boucher l'évacuation,

Les tables et les chaises doivent être propres et rangées correctement à leur place (mettre les chaises sur le coté des tables et non sur le devant),

Le sol doit être balayé et le carrelage lavé. (**Merci de ne pas laver le parquet**).

Pensez à allumer le parking avant le départ de vos invités.

Location de la salle polyvalente

Règlement intérieur

Etat des lieux :

Le paiement de la location et du forfait électricité chauffage doit être encaissé en totalité pour bénéficier de la location (la moitié du montant de la location est encaissé dès la réservation et le reste avec le forfait électricité chauffage 1 mois environ avant la date de l'évènement).

Un état des lieux sera effectué le jour de la remise des clés avec le responsable communal et le jour du retour des clés avec cette même personne.

Vous êtes priés de vérifier le nombre de vaisselle rendue avec elle.

Toute réclamation et contestation ultérieure ne sera possible.

Les cautions réclamées en échange de la remise des clés, peuvent être encaissées selon le non-respect du règlement ou seront détruites après la location suivante.

Utilisation :

Bien suivre les consignes d'utilisation des différents appareils de cuisine.

Il est formellement interdit d'utiliser des bouteilles de gaz supplémentaires.

Annulation :

La réservation doit être annulée deux mois avant la date de location prévue, pour bénéficier de son remboursement.

En cas d'annulation inférieure à deux mois, la somme de 80 € sera retenue sur le montant de la location.

Rangement :

✓ Nettoyer les tables avec une éponge humide, les essuyer et les ranger ainsi que les chaises comme vous les avez trouvées.

✓ Ne rien mettre devant les issues de secours.

✓ Il est strictement interdit de coller ou de mettre des punaises sur les murs, utiliser les câbles inox prévus pour suspendre.

☞ Si la cuisine est utilisée : Nettoyer les appareils de cuisson, le lave-vaisselle ; nettoyer et ranger le matériel utilisé ; nettoyer la chambre froide ; Balayage soigné des locaux utilisés, fermer le chauffage ; fermer la vanne d'arrivée du gaz ; Éteindre toutes les lampes ; Éteindre et ranger la sono.

A noter :

☞ Pas d'affichage sur les murs dans la salle ; utiliser les câbles.

☞ Il est interdit de fumer dans la salle.Ⓜ

Pour des raisons de sécurité:

*Veuillez-vous garer derrière la salle et la mairie.

(Il est formellement interdit de se garer sur le béton lavé devant la mairie.)

* Vous avez l'obligation d'allumer le parking.

* Les barbecues doivent se faire derrière la salle, coté parking.

Fait à Bourseul, le
Signature

Salle polyvalente

20 rue de l'Hermine

22130 BOURSEUL

Fiche Technique

Dimension de la salle: 469 m²

Capacité d'accueil: 220 personnes

Matériel:

☞ Trousseau de clés: 11 ou 13 clés

☞ Tables: 50

☞ Chaises: 200

☞ Cuisine équipée de : 1 lave-vaisselle, 1 four, 1 friteuse, 1 gazinière, 1 chambre froide, 1 chauffe plats, 1 marmite chauffe direct, 1 percolateur.

☞ Chaîne HI-FI et micro

☞ Chauffage.

☞ Un défibrillateur, situé devant la porte d'entrée de la salle, est à votre disposition en cas de besoin.

TROUSSEAU DE LA SALLE POLYVALENTE (8 ou 10 clés)

Entrée de la salle Polyvalente

Baie vitrée de droite

Baie vitrée de gauche

Porte extérieure coté scène

Porte extérieure coté local gaz

Porte guichet et disjoncteur

Local gaz

Arrêt alarme incendie

+ éventuellement: 2 clés pour la Sono

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le samedi vingt-quatre septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Isabelle ANDRÉO, M Yann JOUAN, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN, , Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M Franck JOSSET, M Michel OLERON.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ.

Mme Élise LEROY donne procuration à Mme Sabine VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yes BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 8

NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE APPLICABLES

AU 1ER OCTOBRE 2022

SALLE POLYVALENTE		Associations communales	Particuliers Commune	Particuliers Associations Extérieures	Caution
AVEC CUISINE (salle, vaisselle comprise)	1 JOURNÉE	300 €	300 €	395 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage
	JOURNÉE SUP	60 €	60 €	60 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage
	WEEK END (2 JOURS)	360 €	360 €	455 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage

SANS CUISINE (salle et vaisselle)	1 JOURNÉE	250 €	250 €	330 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage
	JOURNÉE SUP	60 €	60 €	60 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage
	WEEK END (2 JOURS)	310 €	310 €	390 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage

VIN D'HONNEUR AVEC CUISINE (verres, accès au four, chambre froide et lave- vaisselle)	1 JOURNÉE	125 €	125 €	165 €	400 € pour les locaux 100 € pour le ménage
---	-----------	-------	-------	-------	---

électricité et chauffage :

forfait de 60 € pour une journée ou 100 euros pour deux jours pour la Période du 1^{er} octobre au 30 avril.

Forfait de 40 € pour une journée ou 60 euros pour deux jours pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre.

tout matériel manquant ou cassé sera facturé.

Une attestation d'assurance sera demandée.

TOUTES REUNIONS : forfait location, électricité et ménage de 100 euros.

OBSEQUES CIVILS : gratuité de la salle.

LOCATION SONO : 40 euros avec une caution de 1000 euros.

ETAT DES LIEUX :

La salle polyvalente, louée pendant un week end entier, doit être rendue propre le lundi matin à 9 heures.

Le non-respect de cette règle entraînera l'encaissement de la caution ménage.

les tables doivent être lavées et essuyées avant d'être rangées.

Un contrat et le règlement seront signés à la réservation. La moitié de la location sera encaissée à la réservation et l'autre partie sera demandée avec le forfait électricité chauffage un mois environ avant le jour de la location.

Les chèques de caution (salle et ménage) seront demandés lors de l'état des lieux avant la location.

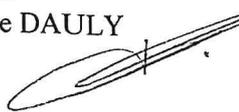
Pour que la location soit considérée comme nulle, il faut annuler deux mois avant la date prévue.

La location sera effective si les paiements sont encaissés en totalité.

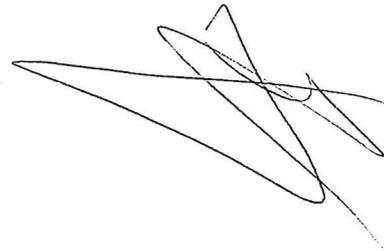
~~Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.~~

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY




M Yann JOUAN
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 30 09 22
Le Maire